

PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

**VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 13 novembre 2007

Communiqué de Presse

Installation des jeunes agriculteurs : Paul JEANNETEAU cosigne un amendement au projet de loi de finances pour 2008.

Le Député Paul JEANNETEAU a cosigné ce jour un amendement au projet de loi de finances pour 2008 afin de majorer le montant des crédits destinés à soutenir les prêts bonifiés pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Ces prêts ont pour objet de financer les dépenses à effectuer lors de la première installation et sont cofinancés par l'Union européenne à hauteur de 50 %.

Or, un certain nombre d'autorisations de financement pourraient ne pas être données par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, en raison du montant insuffisant de l'enveloppe de crédits prévus.

Pourtant, face aux enjeux agricoles actuels, Paul JEANNETEAU estime que l'Etat doit donner un signe fort pour soutenir la politique de création d'entreprises agricoles.

C'est pourquoi, l'abondement des crédits de ce programme permettrait de répondre aux besoins des jeunes agriculteurs à court et à moyen terme et cet amendement permettrait de dégager 10 millions d'euros de financements supplémentaires au titre de l'année 2008.

Permanence : 14 rue René Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 - Fax : 02.41.87.05.66